

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 23 mars 2019 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

**1. APPROBATION PV COLLÈGE DU 8 MARS 2019**

Ce point est reporté.

**2. MARCHÉ PUBLIC – ACQUISITION VÉHICULE DE COMMANDEMENT – CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat d'un véhicule utilitaire" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : D'ETEREN SA, Rue Du Mail 50 à 1050 Bruxelles – SAN MAZUIN SA, Rue de Phlox 1 à 5100 Naninne – GARAGE DU CIRCUIT SA, Gribelle, 2 à 5575 Gedinne – Garage Lange SA, rue Saint-Jacques, 327 à 5500 Dinant – Groupe Crucifix (Garage Mosan Motor), rue Saint-Jacques, 359 à 5500 Dinant – CONDROZ MOTORS CINEY SPRL, rue du Marché Couvert 4 à 5590 Ciney – Garage Lampecco SA, Grand route de Ciney, 41 à 5503 Dinant ; de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 avril 2019 à 13h00 ; de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/743-52.

**3. MARCHÉ PUBLIC – ACQUISITION VÉHICULE LÉGER – CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Acquisition d'un véhicule léger" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : Groupe Crucifix (Garage Mosan Motor), rue Saint-Jacques, 359 à 5500 Dinant – Garage Lange SA, rue Saint-Jacques, 327 à 5500 Dinant – GARAGE EUROPE, Tienne de l'Europe, 6 à 5500 Dinant – GARAGE ALBERT SA, rue de Bouillon, 59 à 5575 Gedinne – CONDROZ MOTORS CINEY SPRL, rue du Marché Couvert 4 à 5590 Ciney – COLSON GARAGE CARROSSERIE SPRL, rue de Ciney 127 à 5580 Rochefort – RENAULT PHILIPPEVILLE, Zoning des Quatre Bras, 30 à 5600 PHILIPPEVILLE – SAN MAZUIN SA, Rue de Phlox 1 à 5100 NANINNE ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 avril 2019 à 13h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/743-52.

**4. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT VÉHICULE DE TRANSPORT DE PERSONNEL – CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat d'un véhicule de transport" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : Groupe Crucifix (Garage Mosan Motor), rue Saint-Jacques, 359 à 5500 Dinant – Garage Lange SA, rue Saint-Jacques, 327 à 5500 Dinant – Garage Lampecco SA, Grand route de Ciney, 41 à 5503 Dinant – Dinant Motor – Garage Opel, Rue Fétis, 53 à 5500 Dinant – Renault Belgique s.a. (Marché FORCMS), Avenue du Port, 138 à 1000 Bruxelles ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 avril 2019 à 13h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/743-52.

**5. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DÉTECTEURS GAZ ET ARI – ENGAGEMENT**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de réaliser l'achat des détecteurs et des appareils de protection respiratoire pour un montant estimé de 70.268,00 € HTVA ou 85.021,00 € TVAC ; De passer le marché via la centrale de marchés SPF portant les références II/MAT/A12-338-15 et II/MAT/A12-303-12 ; D'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/744-51.

**6. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE PETIT MATÉRIEL POUR TRAVAUX À GEDINNE ET DINANT – ENGAGEMENT**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de réaliser l'achat des matériaux nécessaires pour terminer les travaux d'aménagements dans les locaux de Gedinne et de Dinant pour un montant estimé à 10000 € TVAC ; D'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/723-60.

**7. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 3 AMBULANCES – ENGAGEMENT**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de réaliser l'achat de trois ambulances pour un montant estimé de 510.000 € TVAC auprès de la société AUTOGRAPHE SA qui s'est vue attribuer le marché par le Collège de zone le 18 novembre 2015 ; D'engager cette dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/743-98.

8. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 250 TIB FEU – ENGAGEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de réaliser l'achat de 250 tenues TIB feu, pour un montant estimé de 230.000 € TVAC, sur base du marché SPF référencé II/MAT/A28-328-13-F02 ; D'engager cette dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/744-51.

9. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DIVERS – APPROBATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du lot 3 « Ecrans 24 » selon le devis de la société OpeniT, pour un montant de 1.624,43 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 5 « Switch » selon le devis de la société OpeniT, pour un montant de 1.771,98 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 6 « Armoire transfert » selon le devis de la société OpeniT, pour un montant de 554,92 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 7 « Câbles HDMI » selon le devis de la société OpeniT, pour un montant de 150,04 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 8 « Convertisseur USB » selon le devis de la société OpeniT, pour un montant de 62,19 € TVAC ; D'approuver la commande du lot 9 (partie) « Divers câblage » selon le devis de la société Rexel, pour un montant de 39,30 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 351/742-53.

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – ALLOCATION POUR DIPLÔME – SUIVI

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de soumettre le projet modifié d'octroi d'allocations pour diplômes au Comité de négociation syndicale avant de le présenter au Conseil de zone.

11. FACTURES AMBULANCES À RÉCUPÉRER – CAS PARTICULIER

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide qu'il n'est pas de sa compétence de poursuivre ou pas la récupération de factures impayées mais celle du comptable spécial ; d'inviter le comptable spécial à statuer sur le cas présenté.

12. INTERVENTIONS AMU – CAS PARTICULIERS – PAS DE FACTURATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de considérer que, dans les cas de la personne handicapée et de la personne victime d'une rixe, le patient a clairement manifesté son refus d'être pris en charge par les services d'aide médicale urgente ; que ces situations ne correspondent pas aux conditions de facturation prévues par l'arrêté royal du 28 novembre 2018 ; De considérer que le cas de la personne décédée correspond aux conditions de facturation prévues par l'arrêté royal du 28 novembre 2018 ; D'inviter le service Comptabilité à ne pas facturer les cas mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> mais de facturer le cas mentionné à l'article 2.

13. PERSONNEL ADMINISTRATIF – PROLONGATION CONTRAT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger l'engagement d'un agent administratif affecté au service Ressources Humaines, dans le cadre d'un nouveau contrat à durée déterminée de 6 mois à partir du 3 juin 2019, au grade et barème D6.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉMISSION SOUS-OFFICIER VOLONTAIRE – POSTE D'YVOIR

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'acter la démission d'un adjudant volontaire au Poste de secours d'Yvoir, à la date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

15. PROJET DOSSIER CONSEIL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas marquer son accord sur la proposition du service Logistique de remplacer l'achat d'une citerne 12.000 L par un véhicule porte-conteneur avec grue ; de ne pas présenter ce dossier au Conseil de zone.

16. DIVERS

- a) Poste d'Yvoir – rachat de l'énergie produite par photovoltaïques : à l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas faire placer de clapet anti-retour pour la production d'électricité mais de faire supprimer le compte EAN d'injection de l'énergie sur le réseau.
- b) Marché pour fontaines à eau : avant de lancer un marché d'achat ou location de fontaines, le collège estime qu'il y a lieu d'avoir une estimation du coût actuel, des besoins réels de chaque poste, et d'envisager d'utiliser l'eau de distribution, moins chère que l'eau en bouteille.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

